

## Dossier scientifique

**Le dossier scientifique ne doit pas excéder 1 à 2 pages pour les demandes inférieures à 5 jours par semestre et de 4 à 5 pages maximum pour les demandes supérieures à 5 jours par semestre . Vous pouvez contacter le secrétariat de la CNFC pour d'éventuels renseignements complémentaires**

En complément du résumé rempli en ligne, un dossier scientifique peut être joint comprenant les rubriques suivantes :

### 1 - Demandes "Recherche" et "Technologie"

- Problématique générale, contexte national et international.
- Objectif(s) spécifiques de la demande et résultats escomptés.
- Rattachement au titre d'un Programme régional, national, européen ou international.
- Stratégie des acquisitions, méthodologie (carte de la zone et position approchée des stations indispensable ; si demande de prêt de matériel embarquable : justification de cette demande, préciser si besoins de formation à l'utilisation du matériel ou de personnel pour la mise en oeuvre).
- Plan de la campagne journalier et calendrier prévisionnel :
  - Succession des opérations à la mer, mesures et expériences, nombre de stations, temps de travail sous conditions météorologiques supposées favorables.
  - Période demandée : justifier précisément des contraintes et impératifs sur les périodes/dates demandées.
- Composition de l'équipe, rôle des participants dans le projet.

Pour les demandes Technologie, l'intérêt technologique des projets devra **clairement** être exposé afin que le comité puisse en apprécier la pertinence :

- des objectifs.
- de l'intérêt des engins ou instruments testés.
- de leur description sommaire et les contraintes de mise en œuvre.
- de la carte de la zone et position approchée des stations.
- du plan de la campagne et calendrier prévisionnel.
- de la justification du temps de navire demandé.

Les demandes "Technologie" présentées au titre d'un programme doivent, en outre, donner toutes indications sur ce programme et être visées par son responsable.

### 2 - Demandes "Enseignement"

Le programme peut être court mais doit permettre au Comité d'apprécier l'adéquation du temps-navire aux objectifs du stage. Indiquez notamment :

- Objectifs pédagogiques des acquisitions, apports spécifiques dans le cursus suivi par les étudiants.
- Effectifs embarqués (la liste nominative et émargée des étudiants embarqués sera demandée au moment de l'embarquement).
- Dates et durée du stage. Préciser le nombre d'heures de travail en salle (cours, TD, TP) générées par les acquisitions en mer.

- Si demande de prêt de matériel embarquable : justification de cette demande, préciser si besoins de formation à l'utilisation du matériel ou de personnel pour la mise en oeuvre.
- Programme des opérations à la mer.
- Année de début de contractualisation et vague d'évaluation.

Les demandes formulées au titre d'un stage d'enseignement doivent être accompagnées des photocopies de la page de titre et de la page concernée de la maquette d'habilitation. Réciproquement, les plaquettes de présentation des divers enseignements doivent mentionner les activités à bord des navires de la Flotte Océanographique Française.

Si le programme comporte la mise à l'eau d'engins lourds ou complexes (carottiers, rosettes, sismique, etc.), le personnel compétent doit être prévu car l'équipage, s'il peut aider à ces manœuvres, n'est pas habilité à les conduire.

### **3 - Demandes de campagnes répétitives :**

Les campagnes répétitives et celles faisant partie de réseaux d'observation sont évaluées lors de la première demande thématique puis, si leur évaluation est favorable, les résultats de l'évaluation sont conservés pour une période de trois années supplémentaires. (Un dossier simplifié doit être déposé les années où ces campagnes ne sont pas évaluées pour qu'elles soient prises en compte dans les calendriers).